

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230209-DELIB_2023_010-DE



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures

Date de Convocation 02 février 2023

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 24 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 09 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Gérard PÉDRINI, Alain ARGILIER À Serge VEDRINES, François ROUVEYROL À Sébastien MOREAU, Daniel GIOVANNACCI À Francis DURAND, Damien ARMAND À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À René JEANJEAN, Régine DOUSSIÈRE À Marie-Thérèse CHAPELLE, Jaclyn MALAVAL À Alain CHMIEL, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Daniel GIOVANNACCI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2023-010 - RENOUELEMENT DU CONTRAT PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ INFOCOM VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le partenariat noué avec la société INFOCOM-France, en date du 17 novembre 2018, dans le cadre d'un contrat de régie publicitaire sur véhicule en location longue durée, de type Renault Kango ZE 5 places, pour une durée de 2 ans à compter du 18 mai 2019,

CONSIDÉRANT le renouvellement de ce partenariat et du contrat qui s'y rapporte, pour une durée supplémentaire de 2 ans, conformément aux dispositions prévues au contrat, en lien avec la société INFOCOM-France, qui assure à titre exclusif la régie publicitaire liée à ce partenariat, à compter du 18 mai 2020,

CONSIDÉRANT la proposition de renouveler une nouvelle fois ce contrat pour 2 ans à compter du 18 mai 2023, selon les mêmes conditions du partenariat, avec le financement intégral de la location par la régie publicitaire associée,

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

Reçu
Préfecture

ID : 048-200069151-20230209-DELIB_2023_010-DE

CONSIDÉRANT le projet de contrat de location actualisé pour une durée de 2 ans prenant effet au 18 mai 2023, prévoyant notamment le renouvellement des espaces publicitaires assurant le paiement du loyer du véhicule.

SUR PROPOSITION du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ESTIME satisfaisant le partenariat mené dans le cadre de la régie publicitaire initiée en mai 2019 avec la société INFOCOM FRANCE,

DÉCIDE de renouveler celui-ci, en retenant l'option contractuelle proposée de prolonger la mise à disposition gratuite pour 2 années supplémentaire du véhicule, avec mise à jour des publicités,

APPROUVE les termes du projet de contrat de régie publicitaire-location longue durée de véhicule à passer entre la Communauté de communes et INFOCOM-France, prévoyant notamment :

- ✓ La gestion exclusive de la régie publicitaire par la société INFOCOM France (espaces carrossés et vitrés légalement autorisés du véhicule),
- ✓ Le Montant du loyer mensuel fixé à 370,00€ H.T.,
- ✓ Couverture de ce loyer assurée par la régie publicitaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout acte nécessaire se rapportant à cette affaire.

ANNEXE un exemplaire du contrat de régie publicitaire à la présente délibération.

*P/le Le Président,
Henri COUDERC
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Floie THÉRON*

